L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 19 OCTOBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

Mme E. HUREAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 196 rue du Canal. 1er sept—3m.

PERDU—Un cheval couleur canelle. Récompense à quiconque en donnera des nouvelles à Pierre Dauga, No 306 rue St-Philippe. 15 oct—7t

ON DEMANDE.

UNE bonne gardienne pour petits enfants. De bonnes références seront exigées. S'adresser 225, rue Esplanade. 18 oct—3t

DEMANDES D'EMPLOI.

DEUX émigrants arrivant d'Europe désirent se placer. S'adresser à l'Hôtel des Emigrants, No 13 rue Dumaine. 15 oct—1m

UN homme de 27 ans, ancien avocat, ancien journaliste, demande emploi de professeur de français dans lycée, collége ou école paroissiale ou place de précepteur dans une famille. Bonnes références. S'adresser à M. Geo. Gay, St-Gabriel P. O., La. 10oct—10t

UNE jeune fille française désire entrer dans une famille comme institutrice pour donner des leçons de français, d'allemand et de piano. Ecrire à C. L., bureau du journal. 4oct—3sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Adolphe Emile Scheidecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,456—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charlotte Treuilly, veuve de Adolphe Emile Scheidecker, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 oct—18 23 27

Succession de W. L. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,158—Division D—Attendu que Jas M. Baldwin a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu W. L. Palmer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 oct—17 22 26

Succession de Mme Rosina Steib, femme décédée de Frederick Probst.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22.017—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Munsch, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 oct—17 22 26

Succession de Thomas Bishop et de sa femme Hester Bishop.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,143—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Thomas Bishop et sa femme Hester Bishop, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 oct—15 20,24

Succession de Joseph Belsom et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,131—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alfred Belsom, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 oct—17 22 26

Succession de Gus. Lauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,482—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Annie Lauer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 oct—12,18,22

Succession de Paul De Pascau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,334.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
12oct—12 17 20

Succession de Veuve J. B. Lavigne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,564—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. M. Rouzan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 oct—16 20 25

Succession d'August Fleckinger et de sa femme Anna C. Fleckinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,932—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Fleckinger, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 oct—12 17 20

Succession de Susanna Attenhoper.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 27 330—Division E. Attendu que Dominick Attenhoper a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Susanna Attenhoper, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 oct—12 17 20

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$158,886 75	
Sur risques maritimes	3,042 06	
Sur risques de rivières	6,628 62	
Total des primes	$168,557 43	
Moins.—Primes non acquises	49,693	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$118,864 43
Pertes payées:		
Sur risques de feu	40,842 52	
Sur risques maritimes	1,507 32	
Sur risques de rivières	2,847 33	
Taxes et dépenses, moins intérêts	22,707 36	
Réassurances et primes rendues	13,840 40	
		81,745 29
Profits		$37,119 14
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$331,632 39	
Actions de banques et de chemins de fer	30,442 55	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	77,545 62	
Billets recevables	51,434 76	
Primes en cours de collection	18,126 82	
Certificats 6 p0|0 de ville	26,207 50	
Billets hypothécaires ou par jugement	4,325 00	
Argent comptant	13,600 44	
		$458,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
Signé P. POURSINY(?), Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 20me jour de juin 1889.
Signé, JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.
D. A. Chaffraix, Jos. A. Shakespeare, M. W. Smith, [illegible], Paul Capdevielle, [illegible], Aristide Hopkins(?), [illegible], Paul Fourchy, [illegible].

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G T Beauregard
J A Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 NOVEMBRE 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500, ...	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...	$500, soit......	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de:	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit......	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [illegible].

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

Rappelez-vous que les seuls vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, [illegible] par M. A. Dauphin, Président, [illegible] Beauregard et Early, [illegible]. Nuls autres ne sont authentiques.

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de terres situées sur le Chemin de Gentilly, à environ 10 milles de la ville, convenables pour fermes, vacheries, pâturage, etc.

Dans l'affaire de—Veuve A. G. B. de Hermion(?) vs Henry Vinyard(?).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,738—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, à peu près deux et un quart lieues de la dite ville de la Nouvelle-Orléans, faisant une partie de la plantation anciennement appartenant à J. Bermudez et désigné par le numéro 49 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 8 mars 1859 et déposé pour référence à l'étude de E. Bouny, notaire, une copie duquel est déposé au bureau du shérif, et mesurant conformément au dit plan, un arpent de face au dit Chemin Gentilly ou Bayou Gentilly, sur une profondeur de vingt et deux tiers d'arpents, entre lignes parallèles.

2° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly ou du côté gauche du lac, dans le fond du troisième district de cette ville, mesurant, conformément au dit plan ci-dessus décrit, plus ou moins, à peu près quatorze arpents et soixante-douze pieds de face au bayou Gentilly ou Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière d'à peu près trente arpents ou cinq mille quatre cent dix-huit pieds ou à peu près, sur la ligne du haut du dit morceau de terre vers la ville de la Nouvelle-Orléans, et à peu près vingt-un arpents ou trois mille huit cent quatre vingt-deux pieds à peu près sur la ligne du bas du dit morceau de terre. Lequel dit morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze lots désignés par les numéros cent soixante-dix-neuf, cent quatre-vingt-un, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-cinq, cent quatre-vingt-sept, cent quatre-vingt-neuf, cent quatre-vingt-onze, cent quatre-vingt-treize, cent quatre-vingt-quinze, cent quatre-vingt dix-sept, cent quatre-vingt dix-neuf, deux cent un, deux cent trois, deux cent cinq, chacun mesurant à peu près un arpent de face au bayou Gentilly ou Chemin de Gentilly sur une profondeur variant comme indiqué par le dit plan.

3° Un autre morceau de terrain situé à la droite du Chemin de Gentilly, ou du côté de la ville, à l'arrière du Troisième District de cette ville, mesurant, d'après le plan ci-dessus mentionné environ quatorze arpents, soixante-deux pieds de façade sur le Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière, plus ou moins, d'environ dix arpents ou dix-sept cent quatre-vingt-cinq pieds ou à peu près, sur la limite supérieure du dit morceau de terre du côté de la ville de la Nouvelle-Orléans; et environ dix huit arpents ou trois mille trois cent dix-huit pieds ou à peu près sur la limite inférieure du dit morceau de terre, lequel morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze terrains désignés par les Nos cent quatre vingt-huit, cent quatre-vingt-dix, cent quatre-vingt-douze, cent quatre-vingt quatorze, cent quatre-vingt-seize, cent quatre-vingt dix-huit, deux cents, deux cent deux, deux cent quatre, deux cent six, deux cent huit, deux cent dix, deux cent douze et deux cent quatorze, chacun mesurant environ un arpent de façade sur le chemin de Gentilly, sur une profondeur variant comme il est indiqué sur le dit plan. Les améliorations sur ce morceau de terre consistent en une bâtisse en bois ayant deux chambres, mesurant chacune dix huit pieds sur seize, et un hangar devant de dix pieds sur trente; une écurie ouverte, en bois, de vingt pieds sur quarante; un poulailler et un puits d'une profondeur de seize pieds; la façade et environ un tiers de la profondeur de chaque côté sont entourés d'une barrière en fil de fer. Le tout d'après un plan déposé au bureau du shérif et maintenant exhibé à la Bourse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15oct—15 22 29—nov5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Maher, Agt; Mme S. E. Atkins faite partie plaignante versus Mme C. Moran et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,556—En vertu d'un writ de fieri facias contre A. Kenner à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Dauphine et Bourgogne, mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds plus ou moins, et à la mesure américaine trente et un pieds sept pouces et cinq lignes de face rue Bienville sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur. (L'acte passé pardevant Chas Rolle, notaire, le 9 avril 1881 de Geo. Grover et son épouse Mary alias Bridget Murphy à A. Kenner, enregistré dans le livre 114, folio 313.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de A. Kenner.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 sept—23,30—oct 7,14,21,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété commerciale de valeur rue Perdido.

Factors' and Traders' Insurance Co vs Mme Mary Ann Levi, femme de A. Levi, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,411.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, et désigné par la lettre B, sur un plan du voyer fait par Thompson, député voyer de ville, le 16 mai 1858, déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville. Lequel lot mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Acquis par feu Abraham Levi du plaignant dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 24 septembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
25 sept—25—2 9 16 23 26 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

John J. Paquette vs Sidney Partridge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,034—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lyon, Laurel, Bordeaux et Annunciation (anciennement Jersey) désignée par la lettre "E" et mesurant quarante pieds de face à la rue Lyon (commençant à une distance de cent dix pieds de l'encoignure des rues Lyon et Laurel) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15oct—15 22 29—5 12 16nov.

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.		
Primes sur les risques d'incendie..	$243,629 42	
Primes sur les risques de rivières..	32,191 74	
Primes sur les risques de mers..	4,152 91	
Primes non expirées de 1887..	61,687 31	$341,660 48
Moins, primes non expirées de 1888..		81,125 35
		$260,535 14
A AJOUTER.		
Escompte et intérêt	$21,744 25	
Loyers	985	$ 22,729 25
		$283,264 39
DÉBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie	$112,020 35	
Pertes sur les rivières	1,812 64	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Cancellations et réassurances	75,134 84	
Taxes et dépenses	21,321 69	
Réserve pour pertes non ajustées	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888	11,000	$247,510 29
Profits nets		$ 35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant:

	1888.
$167,000 Bons consolidés Crescent..	$187,040 00
Argent en banque	140,145 96
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)	53,850 00
Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000)	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle	1,300 00
Primes en voie de perception	42,033 52
Total	$459,369 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.
THOS. SEFTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Burland(?), membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, [illegible].
JOS. BAYLE, Rapporteur. WM. T. HARDIE. E. BURLAND(?).

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 162 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de janvier 1889.
[illegible] JAMES FAHEY, Notaire.

Mme E. HUREAU,
MODISTE FASHIONABLE,
No 196 RUE DU CANAL.
STYLE PARISIEN.
[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs. A. E. Bomberon(?).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,660—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Port et l'avenue Hagan, désignés par les numéros treize et quatorze, et mesurant comme suit: Trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent soixante-sept pieds deux pouces et soixante-quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24—oct 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de stocks, actions, billets, comptes, etc.

Succession de Samuel Stewart et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Nos 22,200 et 22,201—En vertu d'un writ de fieri facias contre Alphonse Philips, comme notaire et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 22 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certificats, 1 action chacune, $5 chacune, de la German Mens Singing and Benevolent Association, Sixième District, N. O.; un certificat, 5 actions, $50 chacune, Southern Hosiery Mills; un certificat, 10 actions, $1 chacune, Southern Automatic Electric Shock Machine Company; un certificat 1 action, $25, Audubon Driving Club Association; une action, $250, French Opera Association Limited; un reçu de $250 comme souscription au nouveau Stock of Mexican International Improvement Company; un certificat au 10|328e intérêt dans 440 actions de la Mexican International Improvement Company; un reçu pour $187 50 étant 12 1|2 0|0 de 150 actions Mexican Mining and Prospecting Company; un certificat de 25 actions de $10 chacune dans la American [illegible] Operating Company Limited; Un certificat de Membership Club en Wheels; un certificat de 3 actions, $10 chacune, Traders Bank of N. O., et un lot de comptes ouverts, réclamations, billets, etc., d'après une liste exhibée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11oct—11 15 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. B. Loterer vs Mary A. Menard(?), veuve Louis Cormier(?).

(No 9,099 du Dossier de l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans), maintenant transféré à la

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1440.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus à J. R. Alcée Gauthreaux, ex shérif civil de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et par le dit ex-shérif à Thomas Duffy, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, transféré, et à moi transféré, par le dit Thomas Duffy, et lequel dit procès a été transféré à l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant le No 1440 du dossier de la dite Cour Civile de District, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No vingt-six, borné par les rues Canal, Jackson, Roman et Prieur, et mesurant en mesure américaine, environ vingt et un pieds de face à la rue Canal, sur cent neuf pieds de profondeur, étant une partie du lot No douze et contigu au lot No 11; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages à simple corps de logis connue comme le No 378.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 sept—17,24—oct 1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel Stewart et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 22 200 et 22,201—En vertu d'un writ de fieri facias, contre Alphonse Philips, comme notaire public et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La moitié indivise de trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Joséphine, désignés par les numéros Un, Deux, Trois, et formant une portion de terre mesurant quatre-vingt quinze pieds, 11 pouces de face à la rue St Charles sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur et face à la rue Jackson, la même profondeur sur la ligne de côté la divisant du lot No Quatre, et quatre-vingt quinze pieds, onze pouces sur la ligne du fond; aussi un lot de terre dans le même îlet, désigné par le No Vingt-deux, mesurant vingt pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent trente pieds, et vingt sept pieds dix pouces et six lignes dans le fond.

2° Aussi une moitié indivise de quatre lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos un, deux et trois et dix huit de l'îlet cinquante-cinq borné par les rues Pitt, Prytanée, Berlin et l'avenue Napoléon, d'après un plan lithographié déposé au bureau de Marrero, notaire public; les dits lots Nos un, deux et trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-huit pieds sept pouces de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et le lot dix-huit est contigu au fond, mesurant trente pieds de face à la rue Prytanée, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Aussi, une moitié indivise de quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Toledano, St-Denis, St Patrick et Harmonie, mesurant chacun trente pieds rue Harmonie sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Acq. L. 92—fol. 224

4° Aussi, le lot huit, dans l'îlet cent quatre-vingt-douze, borné par les rues St Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St Louis sur cent deux pieds de profondeur. Acq. 121—fol 556.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er oct—1,8,15,22,29—2 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit.

The Citizens Bank of Louisiana vs Mistress Theresa Borsone(?) et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,657—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent, situé dans l'îlet borné par les rues Chartres (anciennement Condé), Ursulines, Royale et St Philippe, dans le second district de cette ville, désigné par le numéro trois sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer le 22 janvier 1845, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, le dit lot mesure, à la mesure américaine, suivant le dit plan, trente-huit pieds huit pouces cinq lignes de face à la rue St-Philippe sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté de la rue Condé ou Chartres par les lots appartenant ou ayant appartenu à MM. E. Mugler et S. Dufossat, dans le fond par le lot numéro deux et sur le côté vers la rue Royale par la propriété de J. Gleises. Ensemble avec quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane attachées et reposant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Ceci étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira deux bons séparés, portant intérêt respectivement à raison de 8 et 10 0|0 par an de la date de vente jusqu'à paiement final; les dits bons devant être ou pour le montant total de la réclamation du plaignant, maintenant due, ou pour la proportion de la réclamation du dit plaignant, d'après le chiffre du montant d'enchère sur la propriété; la dite réclamation du plaignant actuellement étant comme suit:

La somme de quatre cents piastres ($400) avec dix pour cent d'intérêt depuis le 1er janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, et en plus la somme de douze cent quatre vingts piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1888. Le tout jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer comptant le montant d'imposition, les frais du shérif, du greffier, etc., s'élevant à environ $250, et de plus déduire du montant de son enchère et payer comptant les taxes d'Etat, [illegible].

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 oct—9 16 19

PAR LE CONSTABLE.

John Farrell vs. Louis Smith.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 16,645.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. Fries(?), juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à [illegible] No 158 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après inventaire [illegible].
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI(?), Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]—9 14 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure de valeur dans le Premier District. Maison à deux corps de logis rue Perdido.

Dans l'affaire de la succession de feu John Wagner.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.—No 26,611.

Vente à l'encan avec des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, en date du 16 octobre, 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Johnson, Perdido et Prieur, désigné comme le No 25 sur un certain plan de L. Pilié(?), voyer, en date du 20 avril 1889; le dit lot mesure, en pied anglais, 30 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 120 pieds, entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage avec couverture en ardoises, et ayant le tout ensemble 4 chambres, et subdivisé en deux corps de logis, avec caves, lieux d'aisances, etc. Aussi, dans la portion du fond du lot, une maison en bois à un étage, face à la rue Prieur, et ayant 4 chambres, allée d'un côté, une cave, lieux d'aisance, et loués séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le restant à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les dits billets devront être garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour en forcer la collection.

Les améliorations seront assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
19 oct—19 26—nov 2 9 16 23 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable et vacante dans le 5me District.

Contenu d'un magasin de quincaillerie en bloc.—A l'encan.

Dans l'affaire de la succession de Annie Whalen, veuve en premières noces de J. Thompson et en secondes noces de Stephen C. Nash.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,737.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour Division C, maintenant en congé, en date du 10 octobre 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé à Alger, maintenant cinquième district de cette ville, dans l'îlet numéro 41, qui est compris entre les avenues Pacifique et Elsmere et les rues Peter et Alix, et les dits lots sont désignés par le No 11 et mesurent 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Et, le même jour, à 10 heures du matin, sur les lieux, rue Villeré, entre Séguin et Bouny, à Alger, dans le 5me district de cette ville, en vertu du même ordre, et dans la même affaire je vendrai en bloc le contenu du magasin renfermant un stock complet de quincaillerie, etc., détaillé dans l'inventaire enregistré.

Conditions.—Pour la propriété foncière, comptant sur présentation du titre complet, pour le contenu du magasin, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant André Dorioncourt(?), notaire, No 51 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur, celui-ci devant, en sus du prix d'adjudication, acquitter les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent comptant devra être payé sur les lieux pour garantir la vente.
11 oct—11,12,19,26—nov2,9,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District.

Rue Rampart entre Girod et Julia.

A l'encan à des conditions faciles.

Dans l'affaire de Mademoiselle Mina Rothenberg vs Henry Meiberg.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B.—No 27,497.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, rendu le 3 septembre et signé le 10 septembre 1889 décrétant un partage, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rampart, Girod, Julia et Dryades, lequel dit lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Rampart, sur une profondeur entre lignes parallèles de 95 pieds 11 pouces en mesure américaine.

Avec une maison en briques couverte en ardoises contenant 7 chambres et 2 dans l'attic, caves, latrines, &c, &c. Le tout divisé en deux locations désignées par les numéros 237 et 237 1|2. Les deux côtés peuvent être occupés comme magasins. Loyer $15 pour chaque côté. Voir le plan à la Bourse.

Termes et conditions Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit ou au gré de l'acquéreur. La portion à crédit doit être représentée par des billets d'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte portant toutes les clauses usuelles de garantie et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 sept—15 21 28—5 12 19 oct

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Deux cottages doubles Nos 85 et 87 rue Mandeville.
Résidence No 431 rue Chartres.
Cottage double No 111 rue Espagne.

Succession de Cecile Thereaux(?).

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 27,891.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, 35 rue Royale.—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé. Le dit ordre est en date du 15 octobre 1889, la propriété ci après décrite—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne, Royale et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 60 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage en bois double avec quatre chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et touchant à la propriété ci-dessus et connu par le No 87 rue Espagne, mesurant aussi 30 pieds de face sur une profondeur de 60 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises avec cinq chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, désigné comme le No 5 dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Casacalvo ou Royale et Moreau ou Chartres; lequel lot mesure, conformément à un plan fait par A. Castaing, le 12 janvier 1850, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, sous le No 23, Livre de Plans No 6, en pied américain, 28 pieds 4 pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 92 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, No 431 rue Chartres, ayant trois chambres, deux cabinets, mansarde et une cuisine en bois couverte en ardoises dans le fond ayant deux chambres, deux caves, etc.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, et dans l'îlet borné par les rues Espagne, Washington, Craps et Remparts, faisant partie d'un lot désigné par le No 240, mesurant 30 pieds de face rue Espagne sur une profondeur de 60 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double connu sous le No 111 rue Espagne.

Conditions—Comptant.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Alphonse Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 oct—19 26—nov 2 9 16 23

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Herman Dress(?).

No 28,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de D. E. Girardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division "B", pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division "A", maintenant absent en congé, en date du 5 octobre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Les magasins et résidences en briques à deux étages avec mansarde désignés par les Nos 32 et 34 rue Toulouse, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Decatur. Le terrain mesure 42 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec mansarde sur le devant et bâtisse en briques à deux et trois étages dans le fond, convenable soit pour affaires ou résidence.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilèges du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an, payable annuellement, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de procédure pour en forcer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur acquittera les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix de son adjudication. 10 pour cent du prix de son enchère, comptant, pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 oct—9 16 23 30—nov 9

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le troisième et le sixième district.

Succession de Jules Lapène.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 26,797.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., absent par congé, la propriété ci après décrite, savoir:

1° Une moitié indivise de dix lots de terre situés dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Antonine, Hope et Law, désignés par les Nos 1 à 10 sur un plan dressé par John Schreber(?), en date du 15 janvier 1836 et mesurant en pied français, les lots de 1 à 10, 30 pieds chacun de face à la rue Antonine, sur 120 pieds de profondeur; le lot No 1 formant le coin de la rue Law, et le lot No 6 le coin de la rue Hope; les lots Nos 7 et 8 30 pieds chacun de face à la rue Hope sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Antonine sur 120 pieds de profondeur.

2° Douze lots de terre dans le même district dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Agriculture et Abondance, désignés par les Nos 11 à 22, sur un plan dressé par E. A. d'Hémécourt, en date du 5 février 1848, déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, et mesurant: les lots Nos 13 à 20, 32 pieds chacun de face à la rue Union, sur 124 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, excepté le lot No 12 qui forme le coin de la rue Agriculture, et mesure 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Union; les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Agriculture, sur 150 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Vingt terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Abondance et Trésors, désignés par les numéros de 1 à 20, du carré No 1026, d'après un plan de A. Castaing en date du 20 avril 1846 et mesurant: le terrain Un, 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes rue Bourbon, [illegible] pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Trésors; [illegible].

4° Neuf terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Union, Français, Trésors et Bénédicte(?), désignés par les numéros de 1 à 9 sur le dit plan de A. Castaing et mesurant: [illegible].

5° Huit terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Trésors et Bénédicte(?), désignés par les Nos de 1 à 8 sur ledit plan de A. Castaing, et mesurant: [illegible].

6° Un terrain, avec toutes les améliorations, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Constance et Magazine, désigné par le No 8 sur un plan de Louis Surgi, en date du 27 février 1836 mesurant 30 pieds de façade rue Jena, sur 100 pieds de profondeur.

7° Un terrain dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Nouvelle(?), Sixième, Gambronne(?) et Madison(?), désigné par le No 8 sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 14 mai 1835, et mesurant 51 pieds de façade sur un passage de 25 pieds de largeur s'étendant de la rue Nouvelle(?) à la rue Sixième, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

8° Un terrain dans le même district, carré d'îlet 189, borné par les rues Nouvelle(?), Sixième, Jefferson et Gambronne(?), [illegible].

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera en outre le paiement des taxes de 1889 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 oct—19 26—2 9 16 23 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps de logis dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et St-Jean.

Succession de Luke Mahoney.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 3,673(?).

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, daté du 9 octobre 1889,

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 23 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jean et Bolivar, sur un plan dressé par Kardl & Werner, arpenteurs, daté le 17 mars 1848, déposé au bureau de James Graham, ex-notaire en cette ville, le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St-Jean, et mesure 22 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 110 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis, avec quelque huit chambres, toit en ardoises, une cuisine à deux étages ayant 5 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en crédit de 1 et 2 ans représentés par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, par le lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété, [illegible].

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 oct—13 19 26—nov 2 9 16

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,069—Division E—Mike Fritz vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Mike Fritz soit, et est, par le présent, acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau No 1152(?) rue des Magasins, en cette ville, le MARDI, 5ème jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises et spécialement pour considérer l'application du dit pétitionnaire d'être déchargé de ses dettes et passifs; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que E. J. Meral(?), Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
12oct—3f au 3nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 27,907—Division E.—Jacob Schmiderer vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Jacob Schmiderer au bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour, et la réunion sollicitée soit tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 26 octobre 1889, [illegible] E. J. Ménil(?), Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne, 19 septembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme; JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 sept—3f au 26 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—George D. Geddes vs. ses créanciers.—No 28,020—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire George D. Geddes soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Omer Villeré, notaire public, à son bureau, No 35 rue Carondelet, en cette ville, le mercredi 30 octobre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises; et que toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que W. Y. Vance(?), Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28sept—3f au 30 oct.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Robert Luckner Jr vs ses créanciers—No 28,016 Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Robert Luckner Jr soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant George C. Preot, notaire, à son bureau No 5 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, 28me jour d'octobre 1889, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises et que C. E. Stafford(?), Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-greffier.
27 sept—3f au 28 oct

VENTES A L'ENCAN

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison désirable.

Succession de Christian Winter.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—No 19,611.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. O. H. Robinson, encanteur, bureau 184 rue de la Commune—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un arrêt de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, arrêt daté du 16 octobre 1889, la propriété ci-après décrite, savoir:

La désirable maison-cottage double portant les Nos 418 et 420 rue Locust, entre l'avenue Jackson et la rue Philippa, carré d'îlet borné par la rue Franco(?), chaque côté ayant trois chambres, cuisine, citerne, propriété à distance de la rue, située dans le voisinage immédiat de l'école Melbourgh No 20, du marché Keller et d'une tour d'éclairage électrique, capable de donner de bons loyers. Le terrain mesurant 30 pieds de façade rue Locust, sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces et 5 lignes, d'après un plan de C. F. Simple(?), daté du 20 avril 1855.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur, le restant à un an de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'à parfait paiement; billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, avec toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles en 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire.
19oct—19 26—nov2 9 16 23.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de Terre de Valeur, Au coin des rues Philip et Brainard.

Succession de Sarah L. Jero, décédée.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteurs—Bureau No 12 rue Carondelet—Le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 octobre 1889. Dossier No 26,444 pour le compte de la succession de Mme Sarah L. Jero, décédée, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Baronne, Philip et Jackson, désigné par le lot H. lequel mesure 33 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Brainard, environ 31 pieds, 10 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Philip de 100 pieds, 2 pouces et 7 lignes, et 100 pieds de l'autre côté, la ligne la plus rapprochée de la rue Jackson, le tout plus ou moins, conformément au plan exposé au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, ainsi que toutes les clauses de garantie ordinaires, 10 pour cent de dépôt devant être payés comptant sur les lieux. Les taxes pour 1889 sont payées par la succession.

Acte de vente par devant W. R. Kerr(?), notaire, aux frais de l'acquéreur.
16oct—16 20 27—3 10 16 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

La charmante résidence No 95 rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

Le magasin en briques à trois étages, No 288 rue Decatur, entre Hôpital et Ursulines.

Cinq terrains de valeur sur les rues Tchoupitoulas et Water, entre Serapara et Première.

Succession de Domingo Fatjo, décédé Dossier No 27,860.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place du juge F. A. Monroe, de la même Cour, Division "C", actuellement absent en congé, en date du 4 octobre 1889, Dossier No 27,860, pour le compte de la succession de Domingo Fatjo, décédé, il sera vendu—

Quatrième District.
Rues Tchoupitoulas et Water.

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water (anciennement Levée), Serapara et Première, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 10 mars 1832, et comme lots Nos 6 et 7 du plan de cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 23 pieds 1 pouce de face à la rue Water, 23 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du haut du lot No 2 près de la rue Première, 94 pieds 5 pouces et 10 1|2 lignes sur la ligne qui divise les lots Nos 1 et 2, et 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du bas du lot No 1 près de la rue Serapara. Etant la même propriété acquise par le présent vendeur de Mme Emilie O'Brien conformément à un acte pardevant A. Hero, notaire, le 26 mars 1885.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 4 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date du 7 décembre 1858, et le même numéro sur un plan de la ville, et mesurant 22 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Water, 23 pieds 3 pouces et 7 1|2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 108 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Serapara, et 107 pieds 4 pouces et 1|2 ligne sur la ligne du haut près de la rue Première. Etant la même propriété acquise par le présent vendeur de C. W. Hynson, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, notaire, le 9 mai 1884.

Les deux tiers d'intérêt indivis dans deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que les dernières propriétés ci-dessus, et désignés par les Nos 1 et 5 sur un plan fait par M. Harrison, voyer, en date du 27 juin 1851 et par les Nos 8 et 11 sur le plan de la ville; lesquels lots mesurent comme suit, à savoir:

3° Le lot No 1 ou 8 mesure 23 pieds et 5 2|3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1|3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 84 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne du haut près de la rue Première, et 85 pieds 7 pouces et 2 2|5 lignes de la ligne du bas près de la rue Serapara.

4° Le lot No 5 ou 11 mesure 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 87 pieds 7 pouces et 3 2|3 lignes sur la ligne du haut près de la rue Première, et [illegible] pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du bas près de la rue Serapara. Le tout avec huit en usage comme entrepôt de coton. La propriété dernièrement ci-dessus décrite a été acquise par le présent vendeur, de [illegible] L. Preston, conformément à un acte passé devant A. Hero, notaire, le 15 décembre 1886. Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins et en mesure américaine.

Résidence rue Esplanade.

5° La charmante résidence de feu Domingo Fatjo située au No 95 rue Esplanade entre Bourbon et Dauphine, dans l'îlet borné par la rue Esplanade, troisième district de cette ville.

Consistant en une résidence en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, ayant 16 ou 18 chambres subdivisées en salons parloirs, bibliothèque, salle à manger, chambres à bain et à coucher, cuisine, buanderie, etc., convenable pour une grande famille et élégamment préparée et décorée dans l'intérieur, ayant gaz partout, devant de cheminée en marbre, etc., le tout en bon ordre et bien réparé et étant dans un voisinage charmant pour une résidence de famille.

Le terrain mesure à peu près 66 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 103 pieds 6 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles; le tout plus ou moins, en pied américain; la cour en arrière et sur le côté est pavée, deux belles caves, chambres pour bois et charbon etc., elle peut être visitée avec une carte des encanteurs tous les jours, de 2 à 6 P. M.

Magasins rue Decatur.

6° Trois magasins en briques, avec une bâtisse en briques à trois étages dans le fond, connu par le No 288 rue Vieille-Levée ou Decatur, entre Ursulines et Hôpital, îlet borné par la rue Gallatin, Deuxième District de cette ville, occupé par un magasin de chaussures et résidence et loué partiellement à bail à Mme Fatjo jusqu'au 31 octobre 1889, à raison de $40 par mois; un entrepôt dans le fond du lot et face à la rue Gallatin est en usage comme dépôt de glace et loué pour $10 par mois, total $50 par mois.

Le lot de terre sur lequel le magasin est situé est désigné par le No 42 et mesure 25 pieds de face à la rue Decatur, 25 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Gallatin sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces sur la ligne du bas près du lot No 41, et 79 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne du haut près du lot No 43 et s'étendant en travers l'îlet de la rue Decatur à la rue Gallatin, le tout plus ou moins en pied américain.

Conditions—Comptant en passant les actes, 10 pour cent comptant seront requis sur les lieux. Actes de vente pardevant B. F. Choate(?), notaire, et les taxes de 1889, à partir du jour de la vente, aux frais des acquéreurs.
9 oct—9 13 20 27—3 9 nov

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 27me jour de septembre 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir—

Dans l'affaire de l'interdiction de Mlle Nellie Villars—No 27,779—Division C—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Présents: MM. P. E. Théard & Fils pour la poursuite, et N. E. Roberts, Esq. pour la défense; et, après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, la cour, considérant que les témoignages ont pleinement établi que la défenderesse devrait être interdite;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant la dite défenderesse, Nellie Villars, incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété ou de contracter aucun acte valide qui pourrait être contracté par une personne saine d'esprit; et que, en conséquence, elle soit et est par le présent interdite à toutes fins et objets.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que les honoraires du docteur P. E. Archinard, médecin expert, soient fixés à vingt cinq dollars, et que les honoraires de N. E. Roberts, Esq., avocat pour la défenderesse, soient fixés à trente dollars, et que les dits honoraires ainsi que tous frais soient payés par la défenderesse.

Jugement rendu le 27 septembre 1889.
Jugement signé le 2 octobre 1889.
(Signé) FRED D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé.

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 2ème jour du mois d'octobre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
15oct—15 20 24

Bureau de la Compagnie de [illegible] de la Louisiane—130 rue South [illegible]—Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1889.—Les actionnaires de cette Compagnie sont par le présent avisés que le 11 novembre prochain, à 12 h. P. M., une assemblée générale aura lieu au bureau de la Compagnie dans le but de voter sur les changements et modifications proposés à la Charte de la Compagnie.
ROBERT GAUCHE(?), Jr., Secrétaire.
15 oct—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Maison double rue des Champs-Elysées Nos 112 et 114. Le terrain mesure 44x126(?), situé dans un joli voisinage et près du Parc Washington.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, au plus offrant et dernier enchérisseur, la propriété suivante:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le 3me district dans l'îlet compris entre les rues des Champs Elysées, Français, Bourgogne et Remparts, mesurant 44 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces et 9 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une résidence à deux corps de logis ayant plusieurs chambres, une autre bâtisse à étage attenant à la maison de quatre chambres, etc., etc., le tout couvert en ardoises—citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.—Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant et la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles d'usage.

Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur, afin de garantir la vente.
6 oct—6 13 19 au 26

Propriétés dans le Troisième District.

Vente pour effectuer un partage.

No 27,510—Succession de Catherine Wettel(?)

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 novembre 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 septembre 1889, par Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé. Les propriétés suivantes, savoir:

1° Six lots de terre contigus situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 34 à 39 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, St Claude, France et Mazant; les lots 34, 35 et 36 seront vendus ensemble et mesurant 138 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Les lots 37 et 38 sont vacants et mesurent chacun 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.

Le lot No 39 mesure 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France, Lesseps, Bourgogne et Remparts, mesurant 319 pieds 9 pouces 8 lignes de face à la rue France sur une profondeur de 177 pieds 8 pouces; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Cette propriété est cultivée en jardin; les couches chaudes et les châssis sont compris dans la vente.

3° Cinq lots de terre vacants contigus désignés par les Nos 28 à 32, situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues France, Mazant, Bourgogne et Remparts, mesurant chacun 45 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue France sur 91 pieds de profondeur.

4° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France, Lesseps, Chartres et Royale, mesurant 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Lesseps sur 115 pieds de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Termes et conditions—Pour les couches chaudes et les châssis comptant.

Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1889.

Actes de vente pardevant A. et Félix Dreyfous, notaires. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs au moment des adjudications.
28 sept—28—oct—5 12 19 26—nov 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue des Marais.

Succession de Frank Lening(?).

No 27,460 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI, 19 octobre 1889, il sera vendu à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles. En vertu d'un ordre de vente rendu dans l'affaire ci dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sous la date du 13 septembre 1889. Les propriétés ci-dessous décrites, savoir—

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Musique, Marais, les avenues St-Claude et Lafayette, mesurant 65 pieds 5 pouces de face à la rue du Marais, 75 pieds de face à l'avenue Lafayette, 56 pieds de profondeur du côté de la rue Musique et 47 pieds 9 pouces sur l'avenue St-Claude.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant 42 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue des Marais, 45 pieds de profondeur du côté de la rue Musique, 36 pieds de profondeur du côté de l'avenue Lafayette, et 39 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication.
15sept—15 21 28—5 12 15 19

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,151 81	
Primes maritimes	2,728 96	
Primes de rivières	3,762 90	
		$173,643 67
Primes acquises de 1887		$7,647 11
Total des primes		$181,290 78
Intérêt, loyers et escompte		$16,490 84
		$197,781 62
A déduire—		
Primes non terminées pour 1888	$40,068 73	
Primes remboursées sous cancellation par la compagnie de polices sur des risques spéciaux en faveur de l'Etat de la Louisiane, à la compagnie ayant cessé d'assurer cette classe de risques	30,274 81	
Autres primes remboursées	7,602 79	
Réassurances	5,886 26	
		$83,754 59
Revenu net		$153,887 68
A déduire—		
Risques de feu de 1888	$108,161 24	
Risques maritimes de 1888	1,276 42	
Risques de rivières de 1888	516 73	
Pertes payées pour 1888	$104,886 49	
Commissions	16,110 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	3,150 73	
Frais de cour et honoraires d'avocat	936 67	
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage	4,088 66	
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte	22,302 32	
Profits et pertes	3,324 17	
		$154,336 17
		$2,348 14
A quoi doit être ajouté: Pertes appartenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:		
Pertes de feu de 1877 payées en 1888	$44,648 62	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,075 63	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,475 30	
		$72,396 85
		$72,745 00

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:

Argent dans les banques	$87,842 71
Primes en cours de collection	20 963 26
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes consolidés à pour cent de l'Etat de la Louisiane, $125,854 20; St. Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Washington Artillery, $500 00	126,454 20
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange	22,200 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	30,915 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	36,500 67
Billets à recevoir pour primes	4,444 56
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,544 56
Warrants de l'Etat	1,323 70
Débiteurs divers	634 32
	$856,134 67
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts	2,176 26
	$858,310 93

PASSIF.

Créanciers divers, dividendes non réclamés	$1,169 75	
Pertes ajustées, payables en 1889	13,606 82	
Pertes non ajustées, payables en 1889	2,329 75	
		$17 042 32
Surplus net en vue des porteurs de police		$841,268 60

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYÈS, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.
(Signé) JAS. FAHEY, Notaire.
[Sceau.]

DIRECTEURS.

W. G. Vincent,	E. Lacoussini(?),
H. J. Bobet,	P. Poutz(?),
C. E. Dugazon,	G. Pitot,
[illegible],	Ad. Schreiber,
[illegible],	C. H. Schmidt,
J. W. Hincks,	J. Tuyès.

GEORGE DEJAN,
Droguiste et Pharmacien,
Coin Erato et Dryades.
Vendeur de drogues, de médicaments, de produits chimiques, parfumerie, articles de toilette, etc., etc. Les prescriptions des médecins seront remplies avec exactitude pendant toutes les heures du jour et de la nuit.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage résidence dans le Quatrième district.

Succession de Sarah J. Ameston(?).

No 27,920—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune—SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu positivement à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 28 septembre 1889, et rendu dans la succession mentionnée ci-dessus—

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Josephine, Magnolia et Locust, mesurant 25 pieds de face à la rue Jackson, sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une jolie résidence en bois ayant [illegible] chambres, alcôves, etc.

Termes—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes de 1889; un dépôt de 20 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. Zach Spearing, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
2 oct—5 12 19 26—2 nov

Cottage double d'un bon rapport, Nos 160 et 162 rue Port, coin Marais.

AUSSI UNE LISTE DE COMPTES OUVERTS.

Succession de Julius Warsberg(?)—No 27,514—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 août 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Le cottage double en bois, confortable et bien bâti, Nos 160 et 162 rue Port, coin Morales; dans l'îlet borné par les rues Urquhart et Lafayette, contenant 5 chambres et vaste attique, hangars, dépendances, 2 citernes, cours, etc. Le terrain mesure 50 pieds de face à la rue Port, et 58 pieds de face et de profondeur à la rue Morales. Le tout maintenant loué à $16 par mois et étant toujours d'un bon rapport.

2° Une liste de comptes ouverts, d'après un inventaire enliassé.

Termes—Pour les comptes ouverts, comptant; pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 sept—18 21 28—oct 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante, située dans un quartier central, et de grande valeur,
Coin nord-ouest des rues Bourbon et St-Philippe.

Excellents magasins et belles propriétés pour résidences,
Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson.

Magasins de choix parfaitement situés,
Nos 172 et 174 Sud-Remparts, près du Marché Poydras.

Cottage en briques double d'un bon rapport,
Nos 170 et 172 rue Claiborne.

Propriété vacante de valeur,
Près du Chemin coquillé du Fort Espagnol.

A L'ENCAN.

Succession de feu le colonel Camille E. Girardey.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—No 26,875.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, d'une manière positive, en vertu d'un jugement de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 12 septembre 1889 rendu dans l'affaire de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° La maison de résidence [illegible] à trois étages, No 223 rue Bourbon, coin nord ouest de la rue St-Philippe, dans l'îlet borné par les rues Ursulines et Dauphine, d'une apparence imposante, embellie par une véranda en fer spacieuse devant et sur le côté, ayant de larges corridors à chaque étage, d'élégants salons doubles et une salle à manger. [illegible] de vastes confortables chambres à coucher [illegible], cabinets, chambre à bain et office, lieux d'aisance en porcelaine, cave, cuisine, etc., écurie, remise, chambres à charbon et à bois, citernes, hydrant et cour carrelée. Les terrains sont vastes et comprennent ensemble 58 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Bourbon, sur 100 pieds de profondeur et de façade rue St-Philippe, [illegible].

2° Les grands magasins [illegible] à deux étages en briques [illegible], Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson, [illegible].

3° Les deux propriétés [illegible], Nos 172 et 174 rue South Remparts, entre Poydras et Lafayette, [illegible].

4° Le cottage en briques [illegible] à double corps de logis [illegible] Nos 170 et 172 North Claiborne entre Ste-Anne et Dumaine [illegible].

5° Trente six (36) lots et portions d'îlets de terre situés au fond du [illegible] district et placés entre le bayou St Jean et le Chemin de Gentilly, désignés comme portions 1, 2, 3, 4, 6 et 7 sur une esquisse ou un plan dressé par A. G. Bowles et A. C. Jones, [illegible] passé pardevant Octave De Armas, ex notaire, le 21 février 1868 [illegible] passé pardevant C. T. Soniat, notaire, daté le 20 mai 1878. Une copie de la dite esquisse sera exhibée à l'époque et au moment de la vente et attachée à l'acte de vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acheteurs. Crédit à un et deux ans en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, et jusqu'au paiement final. Il sera aussi réservé 5 pour cent pour honoraires d'avocat. La police d'assurance sera transférée aux porteurs des billets. Les acheteurs devront en outre verser dix pour cent du prix de vente, au moment de l'adjudication, pour les lier.

Actes de vente pardevant Jos. H. Weldon(?), notaire, aux frais des acquéreurs.
15 sept—15 21 28—oct 6 12 19.

Magnifique Cottage Queen Anne
—ET—
Terrains de choix pour bâtir
Rue Marengo près l'avenue St-Charles
—AUSSI—
25 actions de la Municipal Improvement Company.

Succession de Charles L. Vieta(?).

No 26,747—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. Friedrichs, encanteur—Bureau 176 rue Commune—SAMEDI, [illegible] novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 8 octobre 1889 et rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus—

1° Un élégant Cottage Queen Anne, bien construit, No 219 rue Marengo, dans l'îlet borné par les rues Constantinople, Baronne et Dryades, bâti en retrait de la banquette, ayant galeries devant et derrière, parloir, chambres à coucher, grande salle à manger, cuisine, chambre à bain, lieux d'aisance, bay windows, citerne, etc. Aussi, un corps de logis séparé, à deux étages, maintenant divisé en deux appartements [illegible]. Le style de distribution moderne, construit avec des matériaux supérieurs et par d'habiles ouvriers, le confort et la solidité y sont combinés. Le terrain [illegible] 60 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur. [illegible]

2° Trois lots de terre de choix pour bâtir, coin nord-ouest des rues Marengo et Baronne, dans le même carré d'îlet [illegible] mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur. [illegible]

3° Vingt-cinq (25) actions du fonds capital de la Municipal Improvement Company de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Pour les actions comptant, et pour la propriété immobilière un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et vendeurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garanties usuelles; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
Sept—5 12 19 26—2 9 nov

L'Abeille de la [illegible]
SAMEDI, 19 [illegible]
Mandeville, [illegible]
LE STEAMER [illegible]
Queen and [illegible]
EXPOSITION [illegible]
DE [illegible]
FEUI[illegible]
No 14.
Deux M[illegible]
DE C[illegible]
V. VATTIER [illegible]